

Règlements de la piscine

- Seuls le port de sandales d'intérieur ou les pieds nus sont acceptés sur le bord de la piscine.
- Il est important de marcher en tout temps, car la promenade est très glissante.
- Toute entrée à l'eau doit se faire les pieds premiers, il est donc interdit de plonger dans l'eau.
- Aucune nourriture ou boisson n'est acceptée sur le bord de la piscine, à l'exception de l'eau.
- Le port du casque de bain est obligatoire (** nous n'en prêtons pas).
- Respectez les heures attitrées à votre type de baignade.
- Soyez conscient qu'il y a d'autres baigneurs autour de vous, agissez de manière sécuritaire.
- Il est interdit de se bousculer ou se caler dans l'eau.
- Les enfants de 7 ans doivent être accompagnés d'un adulte dans l'eau.
- Les enfants de 8 à 10 ans qui n'ont pas réussi le niveau junior 3 ou son équivalent doivent être accompagnés d'un adulte qui peut rester sur le bord de la piscine.
- En cas de non-respect de nos règlements, nous serons dans l'obligation de vous faire quitter les lieux.

** Vous pouvez vous procurer un casque de bain sur place au coût de 8,00 \$ payable en argent comptant seulement. Si vous n'avez pas votre propre casque de bain, vous vous verrez refuser l'accès à la piscine (même si vous ne mettez pas la tête dans l'eau)

RENSEIGNEMENTS : mleclerc@clemoyne.edu ou (450) 638-6621 POSTE 2 ou3